

COMMUNIQUÉ



Réaction au budget 2024-2025

QUELS IMPACTS POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES ?

Trois-Rivières, le 15 mars 2024 – L'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) a pris connaissance du budget 2024-2025 et souhaite adresser les bons coups ainsi que ses préoccupations.

Dans un contexte où les bienfaits de la pratique du loisir ont été largement démontrés, spécialement pour les personnes handicapées trop souvent isolées, l'AQLPH salue les investissements du gouvernement qui consacrera 60 millions de dollars en 2024-2025 pour soutenir le développement des collectivités. Ces sommes doivent être distribuées dans les organismes qui travaillent avec les communautés dans toutes les régions du Québec afin d'éviter de fragiliser les services.

L'AQLPH salue également la modification qui sera apportée aux critères d'admissibilité des suppléments pour enfants handicapés de l'Allocation famille. Pour les parents d'enfants handicapés, la lourdeur administrative est considérable et constitue une charge supplémentaire à leur quotidien, bien souvent déjà complexe. L'AQLPH est donc ravie de lire la volonté du gouvernement de simplifier la démarche, laissant ainsi davantage de possibilités pour la pratique de loisir.

L'AQLPH remarque également que 9,7 millions de dollars seront dédiés à assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite. Également, une somme supplémentaire de 285,6 millions sur 5 ans bonifie les montants déjà prévus, chiffrant l'investissement à 780 millions de dollars sur 5 ans.

COMMUNIQUÉ



Ces sommes confirment l'appui du gouvernement aux services de transport adapté. Le transport est au cœur de l'accessibilité à la pratique de loisir. Le retard à rattraper dans le financement des services de transport adapté est grand et les sommes investies sont un pas dans la bonne direction. L'AQLPH espère que cet investissement sera suffisant pour assurer le transport vers la pratique de loisir et rétablir celui-ci dans les nombreux territoires qui n'offrent plus ce service à leur population.

L'AQLPH souligne que 11,3 millions de dollars seront alloués à la promotion de la pratique durable du loisir et du sport dans un environnement sécuritaire et 4,8 millions de dollars pour l'amélioration de l'accessibilité et la sécurité du loisir et du sport. La promotion de l'information reliée au loisir pour les personnes handicapées est essentielle afin qu'elle soit véhiculée, accessible et comprise. Le manque d'information et de connaissance sont des freins majeurs à la pratique.

En terminant, l'AQLPH tient à souligner l'importance que le gouvernement accorde à la Carte accompagnement loisir (CAL) en lui accordant une place privilégiée dans le budget. À cet effet, des sommes seront réservées pour financer des initiatives pour mieux répondre aux différents besoins des personnes handicapées détentrices de la CAL. Cette mesure assure le financement nécessaire à l'opérationnalisation de ce programme. Le travail entourant la CAL est immense et nécessite des efforts constants de recrutement de partenaire ainsi que de promotion.

COMMUNIQUÉ



Nous croyons que les efforts budgétaires pour assurer la pérennité de la pratique de loisir des personnes handicapées sont en place, mais nous tenons à rappeler que rien n'est acquis et qu'un travail constant de collaboration, de promotion et de concertation est nécessaire.

- **Geneviève Bergeron**, Directrice générale, AQLPH

- 30 -

Source : Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

Renseignements :
Geneviève Bergeron
Directrice générale
418 955-7759
direction@aqlph.q.c.ca